



SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Nombre de délégués élus
9

Délégués en fonction
9

Délégués présents
8

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

DU 05 MARS 2020 à 18h30

Etaient présents :

M Daniel BERNARD, Président, délégué de Niedermorschwihr
M Marc SCHIELE, 1^{er} Vice-Président, délégué d'Amerschwih
Mme Anne-Rose HAAS GEISS, 2^{ème} Vice-Président, déléguée de Turckheim
M. Jean-Marie BALDUF, délégué de Turckheim
M Gérard GLENAT, délégué de Turckheim
M. Bruno MEYER, délégué d'Amerschwih
Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr

Étaient excusés : -/-

Assistait également :

Mme Laure LAPLAGNE, secrétaire générale du SIVOM
M Jean-Luc LAMEY, délégué suppléant de Niedermorschwihr

Monsieur Daniel BERNARD accueille l'assemblée à 18h30, puis, constatant que le quorum est atteint pour valablement délibérer, ouvre la séance.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Communications
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 & du 6 février 2020
3. Compte administratif général 2019
4. Compte administratif eau 2019
5. Compte de gestion général 2019
6. Compte de gestion eau 2019
7. Participation des communes
8. Budget primitif principal 2020
9. Tableau du personnel
10. Création d'un service de paiement en ligne : PayFip
11. Rapport d'activité 2019
12. Rapport sur la qualité de l'eau potable 2019
13. Divers

Communications

-/-

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 & du 6 février 2020: 02/2020

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 et celui du 6 février 2020 ont été transmis aux membres du Comité Directeur.

- ils sont adoptés à l'**UNANIMITE**

Point 2 – Compte administratif général 2019: 03/2020

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif du budget principal 2019, la balance fait apparaître :

La balance de l'exercice 2019 du budget principal fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	68 628,03 €
↳ Un excédent de d'investissement de	164 738,18 €
⇒ soit un excédent global de	233 366,21 €
↳ des RAR de fonctionnement de	0,00 €
↳ des RAR d'investissement de	-3 942,00 €

Après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur Marc SCHIELE, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif du budget principal 2019, dressé par Monsieur Daniel BERNARD, Président,

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de Monsieur Marc SCHIELE et en l'absence du Président actuel, à l'**UNANIMITE**,

Donne acte au Président actuel, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	301 506,63 €	283 966,09 €
	Investissement	45 463,29 €	81 440,94 €
	<i>Résultat de la gestion annuelle</i>		
	<i>fonctionnement</i>		-17 540,54 €
	<i>investissement</i>		35 977,65 €
Reports de l'exercice 2018	Fonctionnement (002)	0,00 €	86 168,57 €
	Investissement (001)	0,00 €	128 760,53 €
	TOTAL	346 969,92 €	580 336,13 €

Résultat avec les reports
 fonctionnement
 investissement

68 628,03 €

164 738,18 €

Restes à réaliser à reporter en 2020	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	3 942,00 €	

TOTAL RAR à reporter en 2020	3 942,00 €	0,00 €
-------------------------------------	-------------------	---------------

RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	301 506,63 €	370 134,66 €
	Investissement	49 405,29 €	210 201,47 €

TOTAL CUMULE	350 911,92 €	580 336,13 €
---------------------	---------------------	---------------------

Résultat définitif 2019 (fond de roulement) 229 424,21 €

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point 3 – Compte administratif eau 2019: 04/2020

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif du budget eau 2019, la balance fait apparaître :

La balance de l'exercice 2019 du budget eau fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	31 347.87 €	(002)
↳ Un excédent de d'investissement de	53 735.21 €	(001)
⇒ soit un excédent global de	85 083.08 €	
↳ des RAR de fonctionnement de	0,00 €	
↳ des RAR d'investissement de	0,00 €	

Après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur Marc SCHIELE, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif du budget eau 2018, dressé par Monsieur Daniel BERNARD, Président,

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de Monsieur Marc SCHIELE et en l'absence du Président actuel, à l'**UNANIMITE**,

Donne acte au Président actuel, de la présentation faite du compte administratif eau, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	140 844.76 €	155 692.63 €
	Investissement	18 237.31 €	43 399.91 €
	<i>Résultat de la gestion annuelle</i>		
	<i>fonctionnement</i>		14 847.87 €
	<i>investissement</i>		25 162.60 €
Reports de l'exercice 2018	Fonctionnement (002)	0,00 €	16 500.00 €
	Investissement (001)	0,00 €	28 572.61 €
	TOTAL	0.00 €	45 072.61 €
	<i>Résultat avec les reports</i>		
	<i>fonctionnement</i>		159 082.07 €
	<i>investissement</i>		244 165.15 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RAR à reporter en 2020	0.00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	140 844.76 €	172 192.63 €
	Investissement	18 237.31 €	71 972.52 €
	TOTAL CUMULE	159 082.07 €	244 165.15 €
	Résultat définitif 2019 (fond de roulement)		85 083.08 €

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point 4 – Compte de gestion général 2019: 05/2020

Le Comité Directeur,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des soldes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'UNANIMITE, que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier, Monsieur Rémi PIQUET PASQUET, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 5 – Compte de gestion eau 2019: 06/2020

Le Comité Directeur,

Après s'être fait présenter le budget primitif eau de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des soldes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif eau de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'UNANIMITE, que le compte de gestion du budget eau dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier, Monsieur Rémi PIQUET PASQUET, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 6 – Participation des communes : 07/2020

Vu la délibération du Comité Directeur du 28 juin 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire du 06 février 2020,

Entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **à l'UNANIMITE**

Valide les participations pour 2020 :

Recettes nécessaires au BP 2019	220 000,00 €
TURCKHEIM	96 096.00 €
NIEDERMORSCHWIHR	46 530.00 €
AMMERSCHWIHR	77 374.00 €

Point 7 – Budget primitif principal : 08/2020

Le projet de budget primitif principal, exercice 2020, présenté par le Président, est soumis à l'approbation du Comité Directeur.

La balance générale donne les résultats suivants, équilibrés en dépenses et recettes :

Sections	Opérations de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultat reporté 2019	Cumuls sections 2020
Fonctionnement				
× Dépenses	358 525.00	0.00		358 525.00
× Recettes	289 896.97	0.00	68 628.03	358 525.00
Investissement				
× Dépenses	213 508.00	3 942.00	0.00	217 450.00
× Recettes	52 711.82	0.00	164 738.18	217 450.00

Les principaux investissements prévus sont :

- La suite de la mise aux normes de l'éclairage public
- L'entretien des bâtiments syndicaux
- L'entretien de la voirie
- L'entretien du réseau d'eau pluviale

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2019 du budget principal par délibération n°03/2020 du 5 mars 2020,

Vu le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2020, présenté par le Président,

Vu la réunion de débat d'orientation budgétaire en date du 06 février 2020, et

Vu les explications et commentaires apportés par le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**

Vote et approuve le budget primitif principal de l'exercice 2020, au niveau chapitre pour la section d'investissement, avec opérations, et au niveau chapitre pour la section de fonctionnement tel qu'il est résumé ci-dessus,

Décide d'affecter les résultats de l'exercice principal 2019, comme suit :

- A la ligne **002**, excédent de fonctionnement reporté, destiné au financement des dépenses de fonctionnement du budget primitif principal de l'exercice 2020, soit la somme de **68 628.03€uros**.
- A la ligne **001**, excédent d'investissement reporté, destiné au financement des dépenses d'investissement du budget primitif principal de l'exercice 2020, soit la somme de **164 738.18 €uros**

Point 8 – Tableau du personnel : 09/2020

Le Comité Directeur approuve le tableau du personnel ci-dessous, dont l'annexe figure au budget primitif de l'exercice 2020 :

EMPLOIS	Catégorie hiérarchique	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs pourvus Au 1.1.2020	Suppressions prévues en 2020	Créations prévues En 2020	Effectifs prévisionnels 2020
Rédacteur	B	1	0	0	0	0
Rédacteur ppal 2 ^{ème} cl	B	0	1	0	0	1
Rédacteur ppal 1 ^{ère} cl (act. access de la SG)	B	1	1	0	0	1
Adjoint technique principal 1 ^o cl	C	1	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	1	1
Secteur privé		0	0	0	0	0
TOTAL		3	3	1	1	3

Point 9– Création d'un service de paiement en ligne : PayFip: 10/2020

M. le Président rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Pour le SIVOM des TROIS EPIS, l'échéance est donc au 1^{er} juillet 2020.

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette

obligation.

En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures telles que celles de la restauration scolaire, l'eau, locations de salles...).

Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités :

- soit intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet du SIVOM,
- soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

M. le Président propose au Comité Directeur d'opter pour la 2^{ème} solution étant donné que le site Internet du SIVOM est plutôt dédié aux activités touristiques et culturelles qu'administratives, à la différence des Communes.

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Entendu les explications du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté du SIVOM des TROIS EPIS de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1^{er} semestre 2020,

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **à l'UNANIMITE**

Décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP en utilisant le site sécurisé de la DGFIP.

Précise qu'un lien depuis le site internet du SIVOM permettra d'aller directement sur le site de la DGFIP pour faciliter l'utilisation

Autorise M. le Président à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP

Point 10– Rapport d’activité 2019: 11/2020

Le Président présente au Comité le rapport d’activité 2019 du SIVOM

Il est demandé au Comité d’en prendre acte

Entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l’**UNANIMITE**

Prend acte du rapport d’activité 2019 du SIVOM sans observation

Point 11– Rapport sur la qualité de l’eau potable 2019: 12/2020

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du CGCT, le Président présente au Comité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’eau potable 2019 destiné notamment à l’information des usagers.

Il est demandé au Comité d’en prendre acte

Entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l’**UNANIMITE**

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’eau potable 2019, sans observation

Divers

- Mme HAAS GEISS laisse au SIVOM plusieurs clichés qui pourraient servir de support pour de nouvelles cartes postales.
- Le Président remercie l’ensemble des élus pour leur implication au sein du SIVOM des TROIS EPIS depuis 2014 et invite le Comité au verre de l’amitié, qui clôt cette dernière réunion

**L’ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,
le Président lève la séance à 19h55.**

Le Président, Daniel BERNARD

The image shows a handwritten signature in blue ink that extends across the page. To the left of the signature is the official circular seal of the SIVOM DES TROIS EPIS (Haut-Rhin). The seal features a central emblem with a castle and a tree, surrounded by the text 'SIVOM DES TROIS EPIS' and '1964' at the bottom.

**TABLE DES MATIERES DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR,
 Séance du 05 mars 2020**

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Approbation du compte rendu de la séance du 05.03.2020 :

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	Daniel BERNARD, Président, délégué de Niedermorschwihr	
	Tous les points	Marc SCHIELE, 1 ^{er} Vice-Président, délégué d'Ammerschwihr	
	Tous les points	Anne-Rose HAAS GEISS, 2 ^{ème} Vice- Présidente, déléguée de Turckheim	
	Tous les points	Gérard GLENAT, délégué de Turckheim	
	Tous les points	M. Jean-Marie BALDUF, délégué de Turckheim	
	Tous les points	Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr	
	Tous les points	M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr	
	Tous les points	Bruno MEYER, délégué d'Ammerschwihr	

Document certifié exécutoire, compte tenu de sa
 notification en Préfecture de Colmar,
 le : **18 MARS 2020**
 & de sa publication aux Trois-Epis, le même jour.
 Le Président, Daniel BERNARD



[Handwritten signature]